

Le producteur forestier, gardien de la biodiversité

Le 20 juin dernier, Nature Cantons-de-l'Est organisait une visite forestière afin de présenter aux propriétaires de lots boisés un nouvel outil d'aide à l'aménagement, le plan d'aménagement forêt-conservation.

PAR MATHIEU DUFRESNE, biol. M.Sc.

Mise en contexte

Nature Cantons-de-l'Est (NCE) est un organisme estrien qui poursuit depuis plus de 25 ans une triple mission de conservation en terres privées, d'éducation et de soutien à la recherche scientifique. Depuis 2010, NCE mène divers projets et activités dans le secteur du massif des monts Stoke, axés sur la conciliation du développement régional avec la préservation du couvert forestier et de la biodiversité. Le principal objectif que poursuit NCE dans ce secteur est le maintien du couvert forestier sur un territoire de 193,8 km² entièrement situé en terres privées et constitué à 90 % de superficies boisées. Dans le cadre de ses démarches, NCE propose diverses approches de conservation intégrées au développement. Le plan d'aménagement forêt-conservation (PAF-C) s'avère donc un outil qui permet cette conciliation entre la conservation et l'aménagement forestier.

Qu'est-ce que le PAF-C?

Le plan d'aménagement forêt-conservation est un outil de connaissance du milieu forestier et de planification forestière. Ce plan, approuvé par un ingénieur forestier pour les données forestières et par un biologiste pour les données floristiques et fauniques, permet au propriétaire de bien connaître sa forêt et les éléments écologiques sensibles qui y sont présents. Il permet de prendre des décisions éclairées quant à l'amélioration de la qualité et de la productivité de la forêt tout en s'assurant de la protection des milieux sensibles et des éléments de biodiversité dans une perspective à long terme. On y retrouve par exemple des propositions de mesures d'atténuation en fonction des éléments sensibles recensés (cours d'eau, milieux humides, espèces ayant un statut de protection, etc.). On y trouve également une carte détaillée de ces éléments sensibles, de même qu'une série d'annexes, allant de fiches descriptives sur les espèces sensibles trouvées sur la propriété à un rapport de visite du biologiste et une évaluation de la valeur écologique de la propriété.

Un travail de concertation

Le premier exemplaire d'un PAF-C a été élaboré en 2012, avec la collaboration du Groupement forestier coopératif St-François. Dans le contexte où environ 40 % du territoire forestier est aménagé en Estrie, il apparaissait clair que le PAF-C avait un potentiel énorme comme outil de connaissance pour les propriétaires forestiers intéressés à préserver la biodiversité et les milieux sensibles. Cependant, il restait un travail de consolidation à faire avant de pouvoir offrir ce produit sur une base régulière. NCE a donc déposé une proposition de projet dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF) de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de l'Estrie, proposition qui fut acceptée.

Ainsi, le modèle du PAF-C a pu être validé et éprouvé par ce projet prévoyant plusieurs activités, dont notamment la confection de quatre PAF-C. Pour ce deuxième volet de développement du PAF-C, NCE a collaboré avec Aménagement forestier et agricole des Sommets et le Groupement forestier coopératif St-François, tous les deux actifs dans le massif des monts Stoke.

Grandes étapes de la réalisation d'un PAF-C

Le PAF-C est d'abord et avant tout destiné à des propriétaires qui aménagent ou qui veulent aménager leur forêt, et qui sont désireux d'assurer la pérennité de ses valeurs écologiques. NCE est donc disponible pour répondre aux interrogations des propriétaires forestiers potentiellement intéressés. Dans le cas des propriétaires de boisés ayant déjà un PAF, l'approche se fait en concertation avec les conseillers forestiers. Le réseautage initial entre le propriétaire et NCE est l'occasion de dissiper les doutes qui peuvent exister quant à l'impact du PAF-C sur la liberté de choix et d'action du propriétaire dans l'aménagement de sa propriété. Il est donc clairement établi dès le départ que le propriétaire est libre d'appliquer ou non les mesures proposées.

Néanmoins, l'impact réel du PAF-C se traduit par l'application des mesures proposées, au-delà de l'acquisition de connaissances. Il est donc important que le propriétaire comprenne bien le PAF-C avant de s'engager dans le processus, afin d'en maximiser les bénéfices et les retombées. Une fois ce portrait bien établi, NCE fait parvenir une offre de services au propriétaire, offre dans laquelle les tarifs seront ajustés entre autres en fonction de la superficie de la propriété. Sur acceptation de l'offre, le travail de terrain, d'analyse et de cartographie peut débuter. Suite aux travaux, une rencontre de présentation est planifiée avec le propriétaire. Des parcelles permanentes de suivi des espèces sensibles à l'aménagement peuvent aussi être mises en place sur les propriétés. Ces parcelles non invasives et non destructrices seront suivies au fur et à mesure que des travaux d'aménagement forestier adaptés aux mesures proposées dans le PAF-C seront exécutés.



Visite de site

La visite forestière a été organisée le 20 juin dernier sur l'une des propriétés ayant fait l'objet d'un PAF-C. Il s'agit d'une propriété certifiée FSC de 85 acres, située à Stoke. En plus de répondre aux exigences FSC en matière d'initiatives en conservation, le PAF-C s'intègre bien aux objectifs principaux du propriétaire, qui sont la production de bois, le maintien de la qualité du paysage et la diversité faunique. On retrouve sur la propriété des peuplements mixtes et une érablière non exploitée. Suite à l'achat de la propriété, le propriétaire a réalisé une coupe partielle sur l'ensemble de celle-ci en 2009, avec une approche visant à maintenir une surface terrière résiduelle de 20 m² à l'hectare sur l'ensemble de la propriété. Ces travaux ont permis de mettre en marché environ 60 chargements de bois.

Sur la terre visitée, quelques milieux humides ont été répertoriés. Ces milieux humides sont aussi boisés. Dans cette situation, des travaux d'hiver ont été suggérés de manière à réduire l'impact de la machinerie sur les sols fragiles. La propriété renferme aussi quelques ruisseaux de même qu'un fossé naturalisé qui sont habités par des salamandres à statut précaire au Québec. Il a donc été proposé d'éviter la circulation de la machinerie dans la bande

riveraine et de limiter la récolte de bois dans la bande riveraine aux seuls arbres dont la perte éventuelle dans un avenir proche est évidente, de manière à maintenir une canopée fermée au-dessus de ces habitats aquatiques de haute qualité. Finalement, plusieurs plantes à statut précaire ou sensibles à l'aménagement ont aussi été relevées sur la propriété. Celles-ci sont indiquées sur la carte remise au propriétaire et des mesures précises de conservation ont été proposées. La visite de site a permis de présenter ces divers éléments aux participants.

Intéressé par le PAF-C?

Chaque propriété forestière est unique et il en va de même pour chaque PAF-C. Si vous êtes un propriétaire de lot boisé et que vous êtes intéressé par ce produit, nous vous invitons à entrer en contact avec l'équipe de NCE. Nous pourrions alors vous donner plus d'informations sur le PAF-C, notamment au niveau des coûts associés et de l'éligibilité au programme de remboursement des taxes foncières. Parlez-en aussi avec votre conseiller forestier!

Pour en savoir plus

Communiquez avec Mathieu Dufresne, chargé de projet chez NCE au 819 569-9388 ou à l'adresse mathieu@naturecantonsdelest.ca, ou visitez le www.naturecantonsdelest.ca

Journée de démonstration forestière de L'Érable

19^e édition

Samedi 19 septembre de 9 h à 16 h

Station régionale de glisse du Mont Apic
1361, route Bellemare, Saint-Pierre-Baptiste



INFORMATION :

819 362-0534 / journee.forestiere@gmail.com
www.journeeforestiere-delerable.ca

Préinscription (d'ici 1^{er} septembre) : 10 \$

Entrée : 12 \$/personne (16 ans et +) Taxes incluses